

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

COURS PLEIN AIR

La programmation des cours, disponible sur notre site internet, est mise à jour régulièrement. Ces cours occasionnels ne font pas l'objet d'une planification hebdomadaire. L'application « sportsregions » peut vous notifier ces évènements.

Les cours sont maintenus essentiellement en fonction du nombre de participants et des conditions météorologiques.

- L'inscription en ligne est obligatoire en respectant les délais suivants :
 - Le jour J avant 12h, pour les cours en soirée,
 - La veille avant 19h, pour les cours en matinée.

Au-delà de ces heures, l'association se réserve le droit d'annuler le cours si le nombre de participant n'est pas atteint. Dans ce cas, le lien du cours concerné sera supprimé.

- En cas d'empêchement à la suite d'une inscription, il est important d'avertir le plus rapidement possible l'association par SMS au 06.03.21.62.00. L'association validera la présence sur la carte, si l'annulation n'est pas transmise au moins 1h avant le début du cours.
- Si un cours subit des modifications (changement de lieu, d'horaire, annulation, ...), seules les personnes inscrites recevront une alerte SMS.

Ce règlement est mis en place pour éviter l'envoi massif de SMS par l'association, et afin de faciliter l'organisation en amont, des cours en plein air.

Sportivement,
L'équipe Ama'Zonite